

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

**Arrêté du 8 février 2012 portant désignation des organisations représentatives d'employeurs représentées au conseil d'administration de l'École nationale supérieure maritime**

NOR : DEVT1203840A

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 757-1 ;  
Vu le décret du 28 septembre 2010 portant création de l'École nationale supérieure maritime, et notamment son article 6,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les sept membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure maritime désignés par les organisations représentatives des employeurs sont désignés parmi les organisations professionnelles dont la liste est ainsi établie :

6 membres désignés par Armateurs de France (AdF) ;

1 membre désigné par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF).

**Art. 2.** – Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 février 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur des affaires maritimes,*  
P. PAOLANTONI